



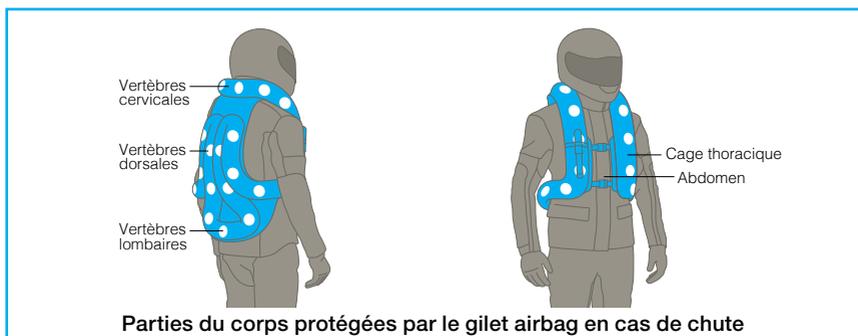
AIRBAG MOTO

**À MOTO,
FAITES COMME LES PROS,
PORTEZ UN AIRBAG**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



UNE PROTECTION VITALE. Plus de 75 % des motards grièvement blessés dans une chute **le sont à l'abdomen, au thorax ou à la colonne vertébrale.** Porté sur le blouson ou directement intégré au vêtement, l'airbag est la seule protection fiable pour protéger efficacement le haut du corps. Gonflé, il absorbe l'énergie générée par le choc sur le même principe que l'airbag utilisé dans une voiture. L'efficacité de sa protection est comparable à celle du casque. Il est tout aussi indispensable.



FILAIRE OU ÉLECTRONIQUE. Il existe quatre générations d'airbags.

- La technologie **filaire** est la plus ancienne. L'airbag conducteur est relié à la moto par un câble qu'il faut « clipser » avant de démarrer. En cas de désolidarisation de l'ensemble conducteur-moto, le câble se tend et déclenche l'airbag automatiquement.
- Depuis une dizaine d'années est apparu le **système électronique à commande radio**. Les capteurs posés sur la moto enregistrent toute inclinaison ou décélération anormales et actionnent de façon quasi instantanée le gonflage par Bluetooth®.
- Depuis cinq ans, le **système électronique** est également proposé avec des **capteurs intégrés au blouson**.
- Très récemment, une nouvelle technologie est apparue : un système électronique à **capteurs intégrés**, combiné avec le système filaire mécanique.

UN INVESTISSEMENT SUR LE LONG TERME. L'airbag est aujourd'hui disponible à partir de 400€, un investissement qui peut être mis en parallèle avec le prix d'achat de certaines vestes. De plus, certains assureurs proposent des réductions et le remboursement intégral du gilet s'il est abîmé. Les achats groupés, notamment à travers les clubs, sont aussi un excellent moyen d'acquisition à moindre coût.

UN ÉQUIPEMENT PLÉBISCITÉ PAR LES PROS. En compétition, l'airbag est imposé aux pilotes des grands prix moto, quelle que soit leur catégorie. Sur la route, il équipe les motards de la police, de la gendarmerie et des douanes, ainsi que de nombreuses moto-écoles. Être muni d'un airbag ne dispense pas d'être prudent et de s'équiper du matériel de base : les bottes, le blouson, le pantalon et, bien sûr, le casque et les gants, obligatoires.



Plus d'information sur securite-routiere.gouv.fr